



Collectivité
Territoriale
de **Guyane**

Direction des Transports

Cayenne, le 24 août 2020

COMMUNIQUE

A L'ATTENTION
DES PARENTS DES USAGERS DU TRANSPORT SCOLAIRE
ET DES TRANSPORTEURS

Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane porte à la connaissance des familles que les élèves devront présenter leur carte de transport au conducteur ou au motoriste avant de monter à bord de l'autocar ou de la pirogue dès le mercredi 02 septembre 2020.

De plus, en raison de la situation sanitaire, les collégiens et les lycéens devront porter un masque afin d'accéder au transport terrestre et fluvial.

Toutefois, en ce qui concerne la carte, une dérogation est accordée aux parents n'ayant pas pu accomplir les démarches d'inscription au transport scolaire.

Cette dérogation permettra à leurs enfants d'emprunter les lignes de transport sans carte du mercredi 02 septembre 2020 au vendredi 23 octobre 2020 inclus.

Pendant cette période, les familles doivent poursuivre les démarches nécessaires à la délivrance des cartes de transport via la plateforme dématérialisée ou auprès des différents CAIT, UFT, et de la Direction des Transports de la Collectivité Territoriale de la Guyane.

A compter lundi 9 novembre 2020 tous les élèves devront présenter leur carte pour avoir accès au transport.

Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane